

Renseignements sur l'entreprise

**Numéro de compte, numéro de contrat
e-banking ou IBAN**

N° d'un compte ou d'un contrat e-banking existant auprès de la Banque Migros

Raison sociale

selon le registre du commerce / les statuts

Les entreprises individuelles sans inscription au registre du commerce indiquent la raison sociale, y compris le nom de famille du ou de la propriétaire.

Adresse de domicile

Rue/n°

Case postale

NPA/localité

Pouvoir en cas de procuration

Les personnes munies d'une procuration sont autorisées à représenter légalement le/la client(e) auprès de la Banque Migros SA dans toutes les opérations juridiques.

Elles peuvent signer tous les contrats et formalités, à l'exception du contrat de dépôt, des documents fiscaux étrangers et de l'octroi d'autres procurations.

Les personnes munies d'une procuration sont en particulier autorisées à disposer de toutes les valeurs patrimoniales du/de la client(e) auprès de la Banque Migros, qui sont gérées par le biais de cette relation. Elles peuvent disposer des titres et autres valeurs patrimoniales ainsi que des avoirs actuels sur des comptes, dépôts, etc., contracter des prêts hypothécaires et des emprunts, ainsi que procéder au nantissement de valeurs. Elles peuvent ordonner des blocages, clôturer certains comptes/dépôts ou mettre fin à la totalité de la relation d'affaires. Les personnes munies d'une procuration peuvent également accomplir tous les actes auxquels cette procuration leur donne droit en leur propre faveur ou en faveur de tiers. Les signatures ainsi que toutes les autres déclarations et mesures des personnes munies d'une procuration ont un caractère juridique contraignant pour le/la client(e).

La procuration octroyée demeure valable jusqu'à sa révocation par le/la client(e). Sauf révocation par écrit transmise à la banque, une procuration conserve son effet sans changement malgré le décès ou l'incapacité civile du/de la client(e) (art. 35 CO). En cas de décès du/de la client(e), la banque se réserve le droit de clarifier la situation et d'exiger des formalités, en particulier le certificat d'héritier.

Pour la Banque Migros (ne pas remplir)

N° de client:



Suppression des procurations

La procuration de la personne suivante doit être supprimée

La suppression de la procuration entraîne la suppression des produits associés, comme des cartes ou des contrats e-banking.

Les cartes de crédit ne peuvent être annulées qu'après la dernière facturation.

Madame Monsieur

Nom	Prénom
Date de naissance	
Adresse privée	
NPA/localité	

Supprimer la procuration à dater du
(indiquer la date)

La procuration de la personne suivante doit être supprimée

La suppression de la procuration entraîne la suppression des produits associés, comme des cartes ou des contrats e-banking.

Les cartes de crédit ne peuvent être annulées qu'après la dernière facturation.

Madame Monsieur

Nom	Prénom
Date de naissance	
Adresse privée	
NPA/localité	

Supprimer la procuration à dater du
(indiquer la date)

La procuration de la personne suivante doit être supprimée

La suppression de la procuration entraîne la suppression des produits associés, comme des cartes ou des contrats e-banking.

Les cartes de crédit ne peuvent être annulées qu'après la dernière facturation.

Madame Monsieur

Nom	Prénom
Date de naissance	
Adresse privée	
NPA/localité	

Supprimer la procuration à dater du
(indiquer la date)



Remarques

Signature de la demande et soumission avec les documents

Par les signatures apposées, vous certifiez l'authenticité des procurations octroyées susmentionnées.
Pour supprimer ces procurations, les signatures qualifiées de personnes dûment mandatées en tant que représentant(e)s de substitution sont requises.

Localité	Date
Unterschrift	Unterschrift
	
	
Nom	Nom
Prénom	Prénom

Signez la demande et envoyez-la par courrier à:
Banque Migros SA, FKSHIB, Case postale, 8010 Zurich

Pour tout renseignement téléphonique, veuillez appeler la
Service Line Entreprises au 0848 845 410
ou consulter notre site [banquemigros.ch/contact](https://www.banquemigros.ch/contact)

